



# Intergovernmental Forum on Chemical Safety

Partnership for Global Chemical Safety

*Elaboration d'un programme mondial de  
renforcement des capacités pour aider  
les pays à appliquer le GHS*

*DOCUMENT DE SÉANCE*

# **Elaboration d'un programme mondial de renforcement des capacités pour aider les pays à appliquer le GHS**

**Note d'information  
rédigée par l'UNITAR et l'OIT**

**juillet 2000**

---

Le présent document servira de base de discussion pour la séance plénière du Forum sur le Système mondial d'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques (GHS). Les participants au Forum III sont invités à formuler des observations et des suggestions sur les idées proposées en vue de la mise au point ultérieure du document par l'UNITAR et l'OIT.

---

## **Introduction**

1. Le succès du GHS dans le monde dépendra notamment en définitive de la mesure dans laquelle les pays reconnaîtront les avantages potentiels du GHS et se doteront des infrastructures nécessaires pour appliquer et gérer le système au niveau national. Cette reconnaissance sera particulièrement importante pour les pays en développement et les pays en transition économique n'ayant pas participé directement au travail technique d'harmonisation.
2. A la fin de 2001, le travail technique de préparation du document d'orientation sur le GHS aura été mené à bien et transmis au sous-comité du Conseil économique et social des Nations Unies sur le GHS. L'utilisation universelle du GHS demandera probablement plusieurs années. L'Organisation des Nations Unies, les organisations qui participent à l'IOMC et l'IFCS devront donc encourager activement et aider les Etats membres à adopter et appliquer le GHS. Aussi l'élaboration de mécanismes et stratégies appropriés destinés à rendre les pays intéressés opérationnels doit-elle débuter dès que possible.

## **Bases d'une stratégie de renforcement des capacités**

3. Vu la complexité et l'ampleur de la tâche, et le nombre des pays qui pourraient avoir besoin d'un soutien, la stratégie mondiale requise devra constituer un mécanisme à long terme, sinon permanent, s'inscrivant de préférence dans le cadre d'un programme mondial de renforcement des capacités pour l'application du GHS (GCBP). Le Programme devra être suffisamment souple pour faire face à l'éventail des situations et des besoins des différents pays et, par conséquent, inclure des activités d'assistance ayant des objectifs différents et couvrir des groupes cibles différents.
4. La mise en place du GCBP proposé devra s'inspirer des travaux menés à bien par l'UNITAR/IOMC à l'instigation de l'IFCS en vue de promouvoir l'établissement de structures nationales pour la coordination de la sécurité chimique au moyen de l'élaboration de profils nationaux de gestion des produits chimiques et de programmes

nationaux intégrés pour la bonne gestion des produits chimiques. La mise en œuvre des éléments du programme pourrait être assurée conjointement par l'OIT et l'UNITAR, en collaboration étroite avec les autres organisations participant à l'IOMC. La mise en œuvre de ce programme pendant ces 5 prochaines années exigera des ressources financières importantes.

## **Eléments d'une stratégie mondiale de renforcement des capacités pour l'application du GHS**

### **Sensibilisation mondiale et régionale**

5. Actuellement, seuls les pays et les organisations associés au travail effectué par les points focaux, à savoir l'OIT, le CETDG des Nations Unies et l'OCDE, parmi les pays en développement et les pays en transition économique, connaissent le GHS. Les réunions mondiales et régionales de l'IFCS, de même que les réunions régionales sur la gestion des produits chimiques des organisations participant à l'IOMC, servent également à diffuser des informations sur le GHS. Cette approche, cependant, n'est pas systématique ni même convenablement coordonnée au plan des messages à diffuser. De plus, les informations communiquées se limitent aux aspects techniques du GHS et très peu de données concernent ses avantages potentiels, son impact et les difficultés liées à sa mise en œuvre, en particulier dans les pays les moins avancés.

6. Il conviendrait donc d'organiser une série d'activités de sensibilisation aux niveaux international, régional et local afin d'atteindre un nombre maximum de pays en un court laps de temps et d'accroître au maximum l'impact de l'adoption du GHS. Il faudra recourir pour cela aux tribunes existantes et aux conférences prévues telles que le Forum III, Rio + 10 en 2002, les réunions de la CSD et du Conseil économique et social, et le Forum IV. Les actions régionales et locales devront être canalisées dans des cadres tels que le Mercosur, l'ASEAN, la SADC, etc. Cette phase de sensibilisation mondiale ouvrira la voie aux activités nationales et facilitera leur mise en œuvre.

### **Programmes nationaux de mise en œuvre du GHS**

7. Les véritables obstacles et les goulets d'étranglement liés à la mise en œuvre du GHS devront être résolus au niveau national. Des changements importants, par exemple dans le domaine juridique, pourront être nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace du GHS, de même que la participation de diverses parties affectées et parties intéressées. Etant donné le caractère global du GHS, plusieurs ministères principaux - Travail, Environnement, Santé, Agriculture, Industrie et Transport - devront par exemple être associés à la mise en œuvre nationale du GHS. Il sera tout aussi important d'associer des parties n'appartenant pas au secteur public telles que l'industrie, les syndicats et des groupes d'intérêt publics concernés par la gestion des produits chimiques. La création de structures nationales pour la coordination de la gestion des produits chimiques sera donc déterminante pour la mise en place de capacités opérationnelles pour l'application du GHS. Il incombera en particulier à l'association nationale de l'industrie chimique, en tant que l'un des principaux partenaires dans ces structures de coordination, d'encourager chaque entreprise à prendre des mesures pour appliquer le GHS.

8. Compte tenu de la nécessaire coopération des parties prenantes dans la mise en œuvre du GHS au niveau national, il est proposé de recourir aux comités de coordination nationaux, déjà mis en place dans de nombreux pays lors de l'élaboration des profils nationaux de gestion des produits chimiques, à la demande de l'IFCS. Ces mécanismes pourraient constituer des points d'entrée utiles pour encourager la mise en œuvre d'activités nationales de sensibilisation au GHS et l'élaboration de plans d'action nationaux coordonnés pour l'application du GHS. Les profils nationaux peuvent en même temps constituer un bon point de départ pour l'évaluation des infrastructures juridiques, institutionnelles, administratives et techniques nationales liées à la mise en œuvre du GHS. Soixante-dix-sept pays ont déjà élaboré un profil national complet en collaboration avec plusieurs parties prenantes.

### **Programme national de mise en œuvre du GHS: étapes proposées**

9. La mise en œuvre complète du GHS dans les pays les moins avancés demandera beaucoup de temps. Aussi la stratégie suivante en trois étapes est-elle proposée pour aider les pays à prendre des mesures systématiques en vue de la mise en œuvre du GHS. Un éventuel calendrier de mise en œuvre est proposé en annexe.

#### **Etape I: Sensibilisation nationale et activités préparatoires**

10. L'objectif de la première étape serait de faire mieux connaître à toutes les parties intéressées et affectées au niveau national, les possibilités et les difficultés liées à la mise en œuvre du GHS au niveau national et de préparer l'élaboration d'un plan d'action national pour l'application du GHS. Des ateliers de sensibilisation nationaux pourraient définir les bases pour, notamment:

- la création d'un groupe spécial plurisectoriel sur le GHS pour la coordination interorganisations;
- l'évaluation des infrastructures juridiques, institutionnelles, administratives et techniques existantes liées au GHS (à partir des profils nationaux de gestion des produits chimiques, le cas échéant);
- le lancement d'un processus pour l'élaboration d'un plan d'action national pour l'application du GHS et l'organisation d'un programme national de renforcement des capacités pour l'application du GHS.

#### **Etape II: Elaboration d'un plan d'action national pour l'application du GHS**

11. Cette étape inclurait un dialogue national sur la politique à mener destiné à parvenir à un accord et à rédiger un document de politique générale (le Plan d'action national pour l'application du GHS) définissant les principales décisions à prendre (par exemple, révision de la législation), les activités à mettre en œuvre (formation technique, par exemple), le calendrier proposé et les ressources requises pour la mise en œuvre et le fonctionnement futurs du GHS au niveau national. Le plan d'action national pour l'application du GHS traitera notamment des questions ci-après:

- ◆ comment le GHS sera-t-il intégré dans le système juridique national, par exemple par la modification des lois en vigueur dans ce secteur, l'élaboration d'une nouvelle législation, etc.?

- ◆ comment sont réparties les responsabilités entre différents organismes publics et quel est le rôle de l'industrie, des syndicats, etc. dans le fonctionnement du GHS? Les universités pourraient-elles jouer un rôle, par exemple dans le domaine de l'éducation et de la formation?;
- ◆ quelles sont les mesures et activités supplémentaires nécessaires pour faire en sorte que le GHS ait un réel impact dans le domaine de la communication d'informations sur les risques?;
- ◆ quels sont les incidences de l'introduction du GHS et les besoins en termes de ressources humaines et financières? Quelles sont les ressources disponibles au plan national et quelle est l'aide extérieure nécessaire?
- ◆ par quel mécanisme sera assurée la coordination des diverses activités liées au GHS?;
- ◆ etc.

L'achèvement des étapes 1 et 2 demandera de un à deux ans par pays, selon les ressources disponibles.

12. Bien préparé, le plan d'action national pour l'application du GHS (qui résultera essentiellement d'exercices de formulation d'une stratégie réunissant plusieurs parties prenantes) pourra devenir un outil puissant pour la mobilisation de ressources nationales, et extérieures, pour des activités de mise en œuvre à moyen et long terme.

### **Etape III: Mise en œuvre nationale et gestion du GHS**

13. L'objectif de la troisième étape serait l'application des principales décisions et l'organisation des activités décrites dans le plan d'action national pour l'application du GHS et, à long terme, la mise en œuvre complète du GHS au niveau national. Une responsabilité majeure incombe à l'industrie dans l'application de ces décisions et elle devrait jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du GHS. Si certaines mesures peuvent être entreprises dans des délais brefs, comme la création d'un forum/comité national de coordination du GHS, d'autres activités, par nature, s'inscriront davantage dans la durée, ainsi l'élaboration d'un système complémentaire de communication d'informations sur les risques et la formation de tous les agents manipulant des produits chimiques dangereux.

### **Elaboration de directives et de matériels de formation**

14. Sur la base des résultats des activités de sensibilisation et des exigences liées à la mise en œuvre du GHS, les organisations participant à l'IOMC, sous l'égide du sous-comité des Nations Unies pour le GHS, élaboreront des modules d'auto-apprentissage, de préférence informatisés et plurilingues, pour la mise en œuvre du GHS. En plus des documents d'orientation techniques concernant le GHS, il conviendrait d'envisager d'élaborer les documents/matériels de formation suivants, par exemple:

- une brochure décrivant le GHS et ses avantages potentiels, à l'intention des décideurs nationaux (titre de travail proposé: *Le GHS: Possibilité offerte aux pays de protéger la santé et l'environnement au moyen de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques dangereux*);

- une *note d'orientation/liste de contrôle pour l'évaluation de l'infrastructure juridique, institutionnelle, administrative et technique nationale liée au GHS*;
- un *document d'orientation pour aider les pays à élaborer un plan d'action national pour l'application du GHS*;
- des modules de formation à l'auto-classification, informatisés et/ou sur internet, utilisant le document d'orientation sur le GHS.

### **Base de départ pratique - Mise en route de projets pilotes**

15. Afin de tirer parti de la période précédant l'adoption officielle du GHS par le Conseil économique et social, deux ou trois pays prêts et déterminés à élaborer un plan d'action national pour l'application du GHS en associant des parties affectées et des parties intéressées devraient être choisis en 2000-2001. Ces projets pilotes pourraient constituer un important laboratoire pour l'examen des projets de directives et de matériels de formation sur le GHS et fournir des informations importantes sur les résultats à la communauté internationale concernant les possibilités et les difficultés associées à la mise en œuvre du GHS dans les pays en développement et les pays en transition économique.

### **Ressources**

16. La communauté internationale doit reconnaître que l'adoption et la mise en œuvre du GHS dans les pays en développement et les pays en transition économique nécessiteront probablement une aide extérieure considérable, du moins pendant les premières phases de la mise en place du système. Cependant, vu les avantages potentiels du GHS au plan de la protection de la santé et de l'environnement et de la liberté du commerce des produits chimiques, le coût des activités de renforcement des capacités pour l'application du GHS devrait être considéré comme un investissement justifié.

